

Note de présentation brève et synthétique
Budget Primitif
BUDGET GENERAL 2026

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation
Territoriale de la République (NOTRe)

SOMMAIRE

1) Le Cadre général du budget	Page 3
 2) La section de fonctionnement	
2.1. Dépenses de fonctionnement	Page 4
2.2. Recettes de fonctionnement	Page 7
 3) La section d'investissement	
3.1. Dépenses d'investissement.....	Page 9
3.2. Recettes d'investissement	Page 11
 4) Endettement de la collectivité	Page 12

1. Le Cadre général du budget

L'article L 2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des collectivités, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est présenté en **M57, référentiel budgétaire et comptable** applicable depuis le 1er janvier 2022. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 proposé au vote du conseil municipal du 23 février prochain a été bâti sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 18 décembre 2025 rappelant les orientations suivantes :

- Le maintien des taux d'imposition de la fiscalité locale,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement au travers une gestion rigoureuse pour préserver notre capacité d'investissement dans des projets utiles à tous,
- La gestion optimisée de l'endettement,
- Le maintien d'une politique d'investissement en adéquation avec nos besoins et nos moyens,
- La recherche de subventions nécessaires à la réalisation de nos projets.

Le budget 2026 de la commune comporte le budget général (principal) et deux budgets annexes : Forêt et Centre commercial.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget principal 2026 de notre commune s'équilibre comme suit :

Désignation	Dépenses	Recettes
Budget primitif : section de fonctionnement	4 506 300,00 €	4 506 300,00 €
Budget primitif : section d'investissement	1 198 500,00 €	1 198 500,00 €
TOTAL GENERAL	5 704 800,00 €	5 704 800,00 €

Le solde positif dégagé par la section de fonctionnement permet d'opérer un virement vers la section d'investissement, contribuant ainsi au financement des équipements.

Pour le BP 2026, ce virement s'élève à 45 500.00 €uros.

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 506 300.00 €.

2.1. Dépenses de fonctionnement

Dépenses par chapitre

Chapitre – détail des principaux postes	BP 2026
011- Charges à caractère général Regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et les services : <i>eau, électricité, télécommunication, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et de réseaux, impôts et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres, fournitures scolaires...</i>	1 443 700,00 €
012- Charges de personnel Rémunération des agents, assurance, allocation vétéranage pompiers	2 100 000, 00€
014- Atténuation de produits Reversement du FPIC	70 000,00 €
042- Opérations d'ordre Amortissements (montant identique en recettes d'investissement)	200 000,00 €
65- Autres charges de gestion courante * Subventions versées aux associations * Subvention versée au CCAS * Indemnités des adjoints * Prévention spécialisée * Service incendie	616 400,00 €
66- Charges financières Remboursement des intérêts de la dette	27 200,00 €
67- Charges spécifiques Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €
68- Dotations aux provisions et dépréciations	2 500,00 €
023- Virement à la section d'investissement	45 500,0 €
Total	4 506 300.00 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre, estimé à **1 443 700 €** retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes et notamment :

- les charges d'eau, d'assainissement, d'énergie, de carburant : **310 000 €**
- les primes d'assurance (multirisques) : **45 000 €**
- Alimentation (cantine, Marpa) : **110 000 €**
- les locations immobilières (loyer Marpa, ...) : **115 000 €**
- transports / voyages - déplacements : **62 000 €**
- cérémonies, réception, publications et imprimés : **61 000 €**
- l'entretien et réparation sur terrains, bâtiments, voiries, réseaux et matériels : **290 000 €**
- les frais de maintenance (*équipements de chauffage, équipements de sécurité, photocopieurs...*) et prestations de services (*recyclage des déchets, ramassage des encombrants, intervention musiciens du conservatoire dans les écoles, animations d'ateliers à la MARPA ...*) : **150 000 €**
- taxes foncières – impôts locaux : **38 000 €**

Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre, qui représente le premier poste de dépense et comptabilise les dépenses liées aux frais de personnel (y compris assurance statutaire et médecine du travail), a été évalué à **2 100 000 €**.

Il prend en compte l'augmentation de 3 points du taux de cotisations d'assurance vieillesse -CNRACL - (coût estimé à +/- 10.000 €) - la participation à la protection sociale complémentaire (20€/agent/mois pour la mutuelle santé et 15€/agent/mois pour la prévoyance), l'allocation vétéran (12.668 € pour 2026), et les tickets restaurant.

Chapitre 014 – Atténuations de produit

Le chapitre 014 a été évalué à **70 000 €** en 2026.

Il prévoit uniquement la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Notre commune est contributrice au fonds sans en bénéficier.

Pour mémoire ce chapitre intégrait au budget primitif la participation de notre commune au « Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (DILICO), dont les dispositions ont été ajustées par le gouvernement : ainsi, le montant global de la ponction a été réduit à 740 M€ et réparti principalement entre les **intercommunalités**, les **départements** et les **régions**, les **communes ayant été totalement exonérées de cette contribution pour l'année 2026** (Bellignat : 93.800 €)

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Estimé à **616 400 €** en 2026, le chapitre 65 retrace les dépenses relatives :

- indemnités de fonction versées aux élus : **93 000 €**
- contribution au service incendie : **71 500 €**
- contributions aux organismes de regroupement (prévention spécialisée, frais de scolarité, SIEA...) : **35 000 €**
- subventions aux associations : **320 000 €**
- subvention au Centre Communal d'Action Sociale : **65 000 €**

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre s'élève à **27 200 €**.

Les intérêts de la dette poursuivent leur baisse.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025. Il devrait en être de même en 2026.

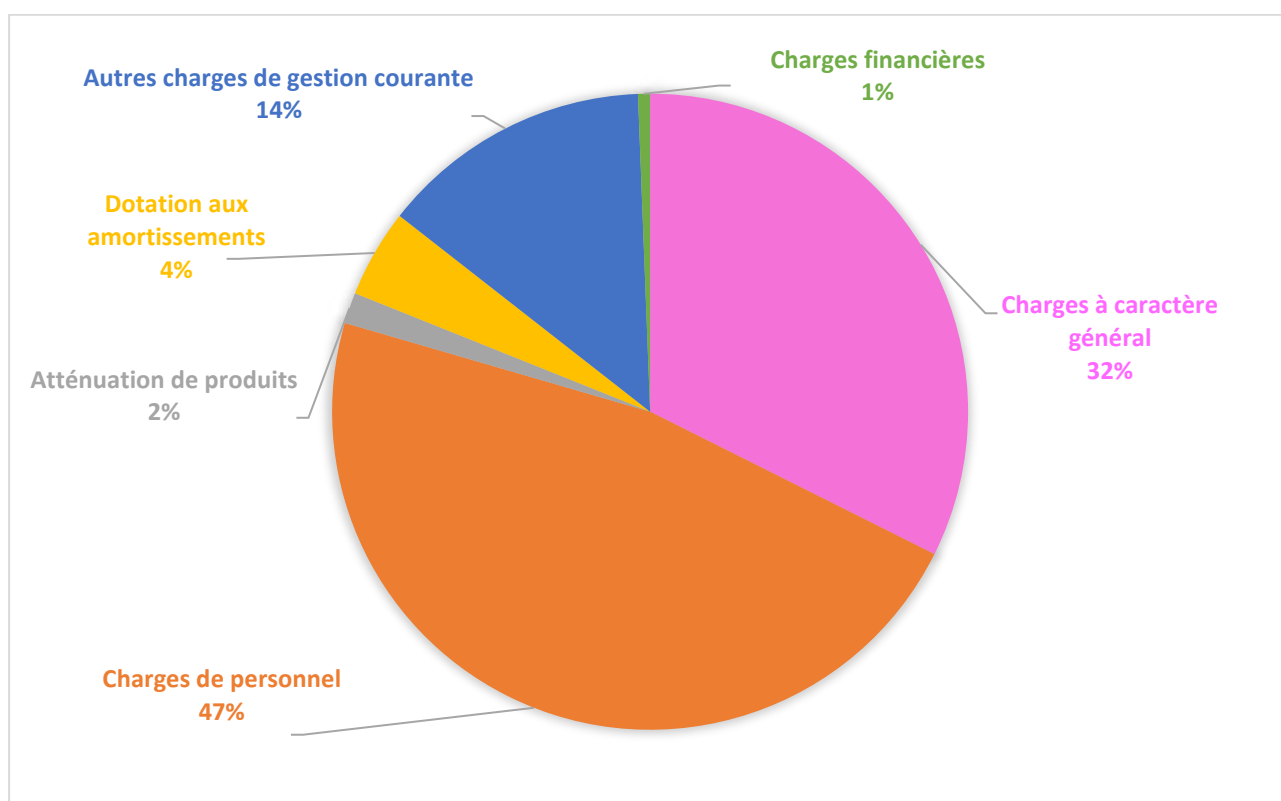
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Une inscription budgétaire de **1 000 €** a été prévue, correspondant uniquement à des crédits relatifs aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Montant du budget primitif : **2 500 €**, provisionnés pour risque de non recouvrabilité.

Répartition des principales dépenses de fonctionnement BP 2026



2.2 Recettes de fonctionnement

Recettes par chapitre

Chapitre – Détail des principaux postes	BP 2026
002 –Résultat de fonctionnement reporté (BS)	0.00 €
013 -Atténuation de charges	47 000,00 €
* Remboursements / rémunérations absences agents pour raison de santé * Part salariale des titres restaurant	
042 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00 €
* Amortissements des subventions d'équipements (identique dépenses d'investissement)	
70 - Produits des services	210 500,00 €
* Charges de loyers MARPA * Vente des repas du restaurant scolaire * Refacturation entretien des espaces verts (bailleurs sociaux) * Refacturation entretien aire de sport (Haut Bugey Agglomération)	
73 - Impôts et taxes	2 087 500,00 €
* Attribution de compensation versée par l'intercommunalité (HBA) * Taxe additionnelle sur les droits de mutation	
731 – Fiscalité locale	1 330 300,00 €
* Produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation résidences secondaires * Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité	
74 - Dotations et participations	420 500,00 €
* Dotation de Solidarité Rurale * FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (bâtiments et réseaux publics) * Compensation franco-genevoise * Forfait autonomie Marpa * Participations des communes aux frais de fonctionnement des écoles * Allocations compensatrices versées par l'état (exo TF)	
75 - Autres produits de gestion courante	380 000.00 €
* Revenus des immeubles	
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 500,00 €
* Reprise des dépréciations des actifs circulant	
Total	4 506 300,00 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Estimé à **47 000 €** en 2026, ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...) et l'assurance du personnel, et la part salariale de la participation aux tickets restaurant

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Ce chapitre, évalué à **210 500 €**, regroupe les recettes des services rendus à la population.

Au sein de ce chapitre, sont notamment inscrits :

- les redevances d'occupation du domaine public (SIEA, Orange ...) : **4 500 €**
- les redevances des services à caractère social (charges loyers Marpa) = **100 000 €**
- les ventes de repas du restaurant scolaire : **45 000 €**
- les refacturations d'entretien des espaces publics (bailleurs sociaux / HBA) : **60 000 €**

Chapitre 73 et 731 – Impôts et taxes / fiscalité locale

Ces chapitres, estimés à **3 417 800 €**, comptabilisent :

- l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes HBA : **2 027 000 €**
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : **60 000 €**
- la taxe sur l'électricité : **70 000 €**
- le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **1 260 000 €**
(Revalorisation des valeurs locatives conformément au coefficient national + 1%)

Maintien des taux de fiscalité communale pour 2026 :

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 25.14 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non bâties (TFNB) : 87.26 %
Taxe d'Habitation (TH) : 12.72 %

Chapitre 74 – Dotation et participations

Ce chapitre devrait atteindre **420 500 €**, avec comme principales inscriptions :

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **55 000 €**
- FCTVA / dépenses de fonctionnement : **7 500 €**
- Participation du Département (CPOM* : intervenants animations Marpa) : **15 000 €**
- Participation communes et GFP rattachement (dérogations scolaires / gens du voyage) : **18 000 €**
- Participation Service Protection Petite Enfance : **20 000 €**
- Compensation de l'Etat au titre des exonérations de TF : **245 000 €** : un produit en sensible diminution : **- 72 500 €** en lien avec la décision de l'Etat de diminuer de 25 % la compensation.
- Compensation Franco-Genevoise : **60 000 €**

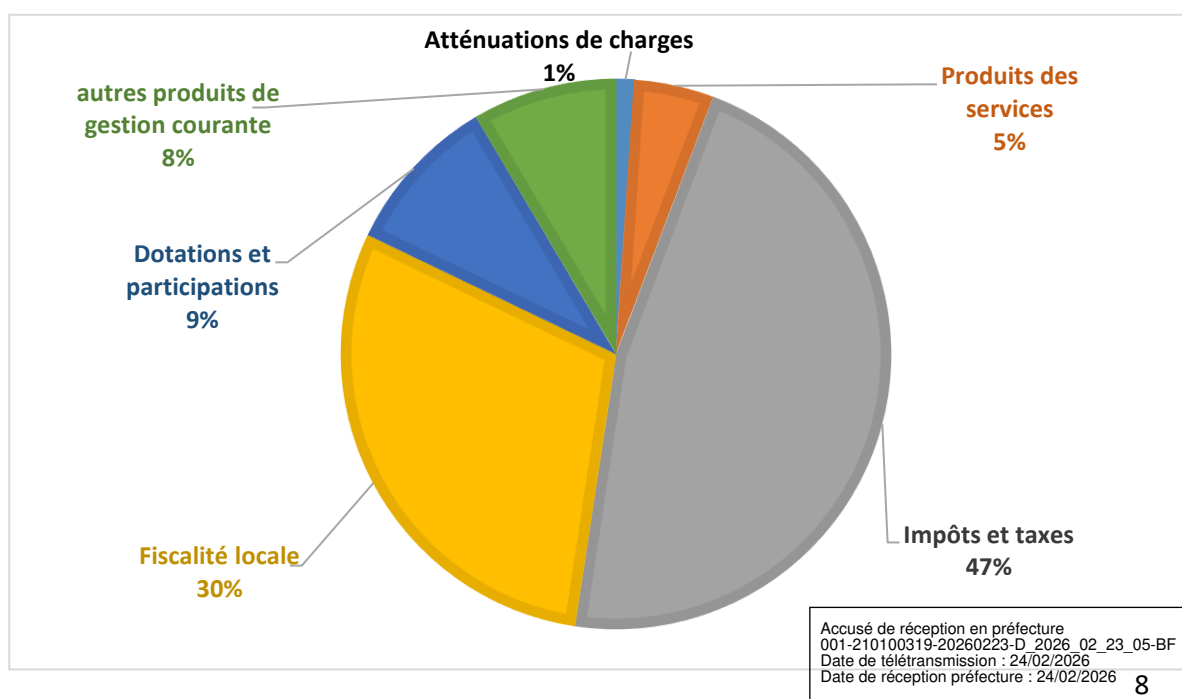
* Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Chapitre 75 : Autres produits de gestion

Le chapitre 75 a été évalué à **380 000 €**

Il est principalement composé des revenus des immeubles propriétés de la commune pour **375 000 €**, dont près de 90 % concernent les loyers de la Marpa Dallex Allombert.

Répartition des principales recettes de fonctionnement BP 2026



3. Section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir en finançant des projets à moyen et long terme. Elle concerne des opérations de valorisation du patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- a. en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- b. en recettes : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), celles des cessions de biens mobiliers et immobiliers, les recettes d'amortissement, le FCTVA et les subventions d'équipement (exemple : subventions relatives à la construction et/ou rénovation de bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public, des voiries...).

La section d'investissement s'équilibre à 1 198 500.00 €.

3.1. Dépenses d'investissement

Dépenses par chapitre

Chapitre – Détail des principaux postes	BP 2026
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (BS)	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00 €
Amortissements des subventions d'équipements (identique recettes de fonctionnement)	
041 – Opérations patrimoniales	45 000,00 €
Résorption des avances versées (montant identique en recettes d'investissement)	
16 – Emprunts et dettes	365 000,00 €
Remboursement capital emprunts, cautions	
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Logiciels et frais d'études	
204 - Subventions d'équipement	10 000,00 €
Participations aux colorations de façades, subvention d'équipement	
21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €
Terrain, bâtiment, mobilier et matériel	
23 - Immobilisations en cours	645 500,00 €
Agencements, constructions et installations	
Total	1 198 500,00 €

Conformément au débat d'orientation budgétaire et pour tenir compte du renouvellement du conseil municipal, les dépenses réelles d'équipement (*hors dépenses obligatoires*) concerneront :

- des **investissements récurrents** portant principalement sur des travaux d'amélioration des bâtiments municipaux et des espaces publics, pour maintenir le patrimoine communal en bon état, du renouvellement de matériels pour plus d'efficacité et d'efficience (*campagne de voirie, matériel informatique, éclairage public...*) , mais également des investissements sécuritaires, réglementaires et/ou urgents.
- les **dépenses du programme de renouvellement urbain**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Frais de notaires	1 000 €
Panneaux de signalisation	5 000 €
Matériel Informatique	10 000 €
Matériel pour les services voirie, espaces verts, bâtiment	5 000 €
Matériel pour les écoles, MARPA	1 000 €
Matériel de bureau et Mobilier	5 000 €
Caméras	20 000 €
Equipement informatique Programme ESMS NUMERIQUE	12 000 €
Matériels : chapiteau, écran de projection vidéoprojection, Portant salle des fêtes	12 000 €
Mobilier et matériel éducatif écoles	6 500 €
Bâtiments administratifs / scolaires / autres bâtiments publics	22 500 €
<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	<u>100 000 €</u>

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Réhabilitation / aménagement voirie	245 000,00 €
Eclairage public	60 000,00 €
Campagne de voirie	42 000,00 €
Toiture salle "visiteur du soir" du Centre Social et Culturel J. Prévert	40 000,00 €
Accessibilité voirie : trottoirs et pistes cyclables	20 000,00 €
Mise en conformité 2 armoires électriques	8 000,00 €
Accessibilité bâtiment Centre Social J. Prévert	2 500,00 €
	<u>417 500,00 €</u>
Investissements Renouvellement Urbain:	<u>228 000,00 €</u>
Fin de la phases 2a : impasse Vallès (reste à régler 50 000 €)	
Phase 3a : rue C. Bernard - Cœur d'ilot Ouest	
Phase 4a : place L. Braille - Cœur d'ilot	
<u>TOTAL CHAPITRE 23</u>	<u>645 500,00 €</u>

La reprise des résultats de l'exercice 2025 dans le cadre du Budget Supplémentaire, permettra de dégager de l'autofinancement qui viendra compléter les inscriptions du budget primitif, notamment pour les travaux liés au renouvellement urbain, et abonder le financement de nouvelles dépenses d'investissement.

3.2. Recettes d'investissement

Recettes par chapitre

Chapitre – détail des principaux postes	BP 2026
024 – Produits des cessions d'immobilisations	335 000,00 €
* Vente bâtiment La Cure * Vente ancien local commercial agence immobilière	
13 - Subventions	408 000,00 €
* Subventions équipements ludiques et sportifs : Région, ANS, DSIL * Subventions aménag. parvis Mairie : Région, Fonds Européens Agricole * Subvention rue du stade : DSIL, HBA	
16 – Emprunts et cautions	5 000,00 €
Cautions	
10 – Dotations	160 000,00 €
* FCTVA : * Taxe aménagement	
040 - Dotations aux amortissements	200 000,00 €
<i>Amortissements (montant identique en dépenses de fonctionnement)</i>	
041 – Opérations patrimoniales	45 000,00 €
<i>Résorption des avances versées (montant identique en dépenses d'investissement)</i>	
021 - Virement de la section fonctionnement	45 500,00 €
Total	1 198 500,00 €

Les subventions inscrites au chapitre 13 du BP 2026 sont toutes en lien avec des travaux et/ou aménagements réalisés sur l'année 2025, savoir :

Dépenses éclairage public 2025

SIEA Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain 8 000 €

Equipements ludiques et sportifs en QPV

Agence Nationale du Sport (ANS)	50 000 €
REGION	75 000 €
DSIL	16 000 €

Parvis Mairie. Embellissement

Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (FEDER)	46 000 €
REGION	73 000 €
HBA Fonds de concours	45 000 €

Rue du stade

HBA	40 000 €
DSIL	55 000 €

TOTAL 408 000,00 €

Des dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès des partenaires pour les nouveaux projets 2026 qui seront décidés après les élections du mois de mars prochain.

Enfin, la reprise du résultat 2025 permettra à la prochaine équipe municipale d'ajuster les dépenses et les recettes du inscrites au BP 2026.

4. Endettement pluriannuel de 2020 à 2027

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01 janvier	Capital par habitant
2020	505 653,03 €	89 813,52 €	415 839,51 €	2 829 367,90 €	734,52 €
2021	514 432,42 €	74 055,18 €	440 202,24 €	2 588 528,39 €	670,78 €
2022	349 567,17 €	60 086,97 €	288 980,20 €	2 648 326,15 €	685,21 €
2023	368 822,09 €	57 072,87 €	311 749,22 €	2 759 345,95 €	710,07 €
2024	386 972,27 €	48 131,77 €	338 840,50 €	2 447 596,73 €	626,79 €
2025 *	393 386,80 €	38 547,02 €	354 839,78 €	2 219 416,23 €	574,83 €
2026 *	388 342,97 €	29 302,30 €	359 040,67 €	1 864 576,45 €	482,93 €
2027 *	388 342,93 €	19 753,94 €	368 588,99 €	1 505 535,78 €	389,93 €

* Source : fiche DGF 2024 : 3861 - population INSEE au 01/01/2024

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital accompagnée de frais financiers, formant ensemble l'annuité de la dette.

Le ratio de désendettement est de **2,34 années** (ratio d'alerte 7 ans).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Conformément au DOB et compte tenu de l'élaboration du BP 2026 dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, le budget primitif d'investissement 2026 est prévu sans recours à l'emprunt.